

Diplôme d'Etat Audioprothésiste

IST1700A - 180 crédits

Niveau(x) d'entrée : BAC
 Niveau(x) de sortie : BAC+2
 Code RNCP (consultez la fiche en cliquant ici) : 36110
 Lieu(x) : Non proposé en présentiel au Cnam HdF, nous contacter pour possibilité de formation à distance et hybride



PRÉSENTATION

Public / conditions d'accès

Les admissions se font par inscription sur la plateforme PARCOURSUP. Les candidats devront être titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement du second degré ou d'un diplôme admis en dispense (arrêté du 25 Août 1969). Ce diplôme n'est pas éligible à la **Validation des acquis de l'expérience (VAE)**.

Objectifs

La formation au diplôme d'État d'audioprothésiste prépare à un métier dont le domaine de compétence est l'audition et qui, outre ses fonctions et rôles dans la prévention du handicap auditif, procède à l'appareillage des déficients de l'ouïe.

Cet appareillage comprend le choix, l'adaptation, la délivrance, le contrôle d'efficacité immédiate et permanente de la prothèse auditive et l'éducation prothétique du déficient de l'ouïe appareillé.

La délivrance de chaque appareil de prothèse auditive est soumise à la prescription médicale préalable et obligatoire du port d'un appareil, après examen otologique et audiométrique tonal et vocal.

Ce métier exige de la patience, une grande capacité de communication et une appétence pour l'évolution technologique et le domaine médical.

Le Centre de préparation au diplôme d'État d'audioprothésiste (CPDA) est le premier centre créé en France, en 1957. En association depuis 1985 entre le Cnam Paris et l'Université Paris Cité, cette formation bénéficie de la double compétence sciences physiques et médicales. La formation bénéficie des compétences d'enseignants chercheurs en acoustique du Cnam, mais également en informatique, gestion, mathématiques, électricité, électronique. L'enseignement en audioprothèse est assuré par des professionnels majoritairement issus du Collège National d'Audioprothèse. La partie médicale de l'enseignement (audiologie et otologie) est délivré par des docteurs en médecine de l'APHP.

La formation est « professionnalisante » au sens où elle juxtapose enseignements théoriques et pratiques (stages). Les évaluations sont faites sous forme d'examens écrits et de mémoire en 3ème année.

COMPÉTENCES ET DÉBOUCHÉS

Compétences

L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques indispensables à la maîtrise des savoirs théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de la profession d'audioprothésiste ;

L'acquisition des connaissances sur l'exploration fonctionnelle et les pathologies de l'audition, physiologie, neuropsychologie, nécessaires à la pratique de l'audioprothèse

Une formation à la démarche scientifique rendue nécessaire par la progression rapide des connaissances qui est la conséquence directe des progrès de la recherche faisant évoluer régulièrement les pratiques professionnelles.

Evaluer la situation audiologique d'une personne et réaliser un bilan audioprothétique

Concevoir une démarche d'appareillage auditif individualisée

Adapter l'appareillage aux besoins et aux caractéristiques de la personne et réaliser le suivi prothétique

Concevoir et conduire une démarche d'éducation prothétique et de conseil

Communiquer, conduire une relation dans un contexte d'appareillage auditif et coopérer avec les différents professionnels intervenant dans le projet d'appareillage

Rechercher, traiter des données professionnelles et scientifiques et analyser et faire évoluer la pratique professionnelle

Gérer une structure et ses ressources

INFORMATIONS PRATIQUES

Chacune des trois années d'études fait l'objet d'un examen terminal, portant sur l'ensemble des matières enseignées dans l'année. Une seule session est organisée annuellement. L'obtention d'une note moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 pour l'ensemble des travaux pratiques et des stages conditionne chaque année l'autorisation de se présenter aux examens.

Les examens comprennent des épreuves écrites et des travaux pratiques ainsi que, en troisième année, une épreuve orale. Toute note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

Contenu de la formation

Tronc commun

| | | |
|--------------------|--------|--------|
| Examen d'admission | UA460N | 0 ects |
|--------------------|--------|--------|

Parcours 1ere annee

| | | |
|---|--------|---------|
| Mathématiques et informatique | US4612 | 9 ects |
| Physique 11 : Biophysique, acoustique et électronique | US4613 | 12 ects |
| Physique 12 : Travaux pratiques | US4614 | 6 ects |
| Audiologie 1 | US4615 | 8 ects |
| Otologie 1 | US4616 | 0 ects |
| Audioprothèse 1 | US4617 | 8 ects |
| Stage de gérontologie | UA460F | 3 ects |
| Stage d'audioprothèse | UA460G | 6 ects |
| Stage en hôpital en service ORL | UA460H | 8 ects |

Parcours 2eme annee

| | | |
|--|--------|---------|
| Physique 21 : psychoacoustique | US4618 | 6 ects |
| Physique 22 : électronique, acoustique des bâtiments | US4619 | 12 ects |
| Audiologie et otologie 2 | US462A | 8 ects |
| Linguistique et phonétique | US462B | 6 ects |
| Audioprothèse 21 | US462C | 8 ects |
| Audioprothèse 22 | US462D | 8 ects |
| Stage d'audioprothèse | UA460J | 12 ects |

Parcours 3eme annee

| | | |
|--|--------|---------|
| Physique 3 | US462E | 10 ects |
| Gestion, comptabilité, sciences humaines et sociales | US462F | 12 ects |
| Audiologie et otologie 3 | US462G | 0 ects |
| Audioprothèse 3 | US462H | 12 ects |
| Stage d'audioprothèse | UA460K | 12 ects |
| Stage chez les fabricants | UA460L | 2 ects |
| Préparation au mémoire | UA460M | 12 ects |

Méthodes
pédagogiques:

Pédagogie qui combine des enseignements académiques et des pédagogies actives s'appuyant sur l'expérience en entreprise et le développement des compétences. Equipe pédagogique constituée pour partie de professionnels.

Modalités d'évaluation:

Chaque unité (UE, UA) fait l'objet d'une évaluation organisée en accord avec l'Etablissement public (certificateur) dans le cadre d'un règlement national des examens.



Un référent Cnam est dédié à l'accompagnement de toute personne en situation de handicap. Contactez : hdf_handicap@lecnam.net

Document non contractuel.

Le programme et le volume horaire de cette formation sont susceptibles d'être modifiés en fonction des évolutions du référentiel pédagogique national.

Le Cnam Hauts-de-France vous informe, vous accompagne et vous conseille.

Contactez nos conseillers formation au  0800 719 720
ou hdf_contact@lecnam.net

Tous nos programmes sur www.cnam-hauts-de-france.fr